



**Coupeure d'électricité : jeudi 1 février 2018 entre 09h00 et 11h30
de durée approximative : 2 heures et 30 minutes**

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de leur clientèle, Enedis réalise des travaux sur le réseau électrique qui nous alimente.

Enedis s'efforcera de réduire au minimum la durée de l'interruption. L'alimentation pourra être rétablie à tout moment sans préavis.

Au cas où vous resteriez sans courant après la période indiquée, vous pourrez joindre Enedis au numéro de téléphone de dépannage ENEDIS :09726750.. (appel non surtaxé) suivi des deux chiffres de notre département.

Quartiers ou lieux-dits:

**LE VILLAGE
VILLAGE**

11 ROUTE DE LA FORGE

10 au 12, 20, 36 PROMENADE DE LA CHAPELLE

11, 21, 33, 41, 49, 55, 59, 10 PLACE DE L EGLISE

11, 10, 22, 28 ROUTE DES PLANTEES

Le personnel Enedis et leurs prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, Enedis rappelle que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur,...), il est obligatoire d'ouvrir votre disjoncteur général ENEDIS (le positionner sur O).

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

**Discours du Maire, Alex Brichet Billet, lors de la cérémonie des vœux,
le 12 janvier 2018**

Avec mes collègues du conseil municipal, c'est avec plaisir que nous vous accueillons ce soir.

Avant toute chose je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Des vœux de bonheur, des vœux de santé, des vœux de réussite. Que cette nouvelle année soit belle et lumineuse, qu'elle vous apporte la douceur et la joie.

Pour le monde qui nous entoure, je formule des vœux de sérénité, de paix et de tolérance. Je sais que cela peut paraître absurde, irréaliste et surtout irréalisable tant la haine et les conflits gangrènent notre planète. Un peu partout la tension est extrême, on joue la « provoque » à coup de tweets, le terrorisme frappe à l'aveugle ici ou là, Syrie, Yémen, Lybie, s'enfoncent un peu plus chaque jour dans l'horreur, la méditerranée reste un immense cimetière

pour des milliers de migrants et dans notre pays on est loin des conditions d'accueil dignes et humaines. Je sais, mon discours d'une année sur l'autre ne varie guère, mes enfants disent que vu mon âge c'est un peu normal de radoter, je pense qu'il est quand même important d'en parler et d'en reparler encore. Le jour où nous n'en parlerons plus, le jour où nous ne nous indignerons plus de ce qui se passe à notre porte, ce jour là le fanatisme, l'obscurantisme, le terrorisme, ce jour là ils auront gagné.

Pour notre pays, l'année 2017 restera une année d'élections. Ne sachant trop comment en parler et continuant à être marqué par la magie de cette période des fêtes encore proche, j'ai décidé de faire un petit conte. Et comme tout conte qui se respecte celui-ci commence par « il était une fois ».

Il était une fois un roi et une reine : le roi Emmanuel et la reine Brigitte.

Ils vivaient depuis peu dans un magnifique château qu'Emmanuel avait gagné de haute lutte au nez et à la barbe de tous les prétendants à la fonction.

Le roi Emmanuel décida d'aller se promener dans son jardin, et son jardin, au fur et à mesure de son avancée, se transforma en forêt, de plus en plus sombre, de plus en plus noire...

La reine Brigitte, elle, était restée au château. Elle préférait la tendresse et l'amour aux balades en forêt de toute façon elle n'aimait pas la forêt noire.

Le roi Emmanuel arriva près de la rivière où il croisa Super Fifi qui mangeait des cornichons avec Pénélope, sa stagiaire. Tout le monde adorait les cornichons au royaume d'Emmanuel et de Brigitte. Mais la méchante fée, la sorcière *Marine*, avait empoisonné un cornichon (un peu comme dans Blanche-Neige). Elle donna ce cornichon empoisonné au cannabis à la reine Brigitte qui, illico après l'avoir goûté, ne s'endormit pas mais devint complètement stone : elle vit partout des petits lutins dans leur veste et leur K-way réversible se mettre en marche pour rejoindre la cour du roi Manu. Elle finit par monter sur une des tours du château, s'assit dessus et guetta leur arrivée en fredonnant la chanson d'Eddy Mitchel « Lèche botte blues ».

Pendant ce temps-là, le roi Emmanuel rencontra un très vilain dragon, un dragon hurleur, qu'on appelait Jean-Luc et qui voulait le dévorer. Heureusement dans leur marche effrénée, les lutins réveillèrent tout un troupeau de vieux éléphants qui somnolaient depuis des décennies. Les pachydermes arrivèrent de droite et de gauche et dans leur fuite ils marchèrent sur la queue du dragon Jean-Luc qui cria, vociféra, hurla de plus belle et qui croisa la route d'un gentil loup, appelé Benoît. Mais il était tellement méchant et gonflant, le dragon, que le gentil loup décida d'arrêter d'être gentil et il bouffa Jean-Luc !

Une fois rentré, le roi Emmanuel retrouva la reine Brigitte qui allait beaucoup mieux. Ils se retirèrent dans leur château, un château en SCI pour échapper à l'impôt sur la fortune, ils y vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants...

Plus sérieusement, à l'issue des élections présidentielles et législatives, notre pays connaît un contexte politique totalement inédit qui ouvre une nouvelle ère.

La période est compliquée et face aux enjeux auxquels la France est confrontée, il est plus que nécessaire de tout entreprendre pour redonner confiance à tous et pas seulement au monde de la finance et aux entreprises du CAC 40, comme il semble que ce soit le cas avec les premières réformes du quinquennat.

Nous avons, lors de ces dernières élections «frôlé la correctionnelle ». La condition première pour faire rempart à l'extrémisme menaçant, est que plus personne ne soit laissé sur le bord de la route et que l'équité, l'égalité et l'honnêteté soit une réalité pour tous.

Femme politique exceptionnelle, homme de lettres, chanteur intergénérationnel, la disparition de ces célébrités aura également marqué 2017. L'émotion collective manifestée à ces occasions aura rassemblé au delà de l'imaginable pour des hommages rendus par toute une nation.

Plus proche de nous, notre petite communauté aura elle aussi vécu des moments de grandes émotions. Je veux ce soir saluer la mémoire de ces figures et amis de notre village qui s'en sont allés cette année.

- Bruno Maussert
- Annie Thevenin
- Geneviève Caillat-Foity
- Fernand Bourg
- Marcel Liber
- Andrée Blanc
- Michel Micoud
- Christian Lombard
- Monique Jouve
- Simone Chardon

Et puis la vie continue, après les 4 bébés de 2016, c'est 6 nouveaux petits l'osierins qui ont vu le jour en 2017. Bienvenue à Timéo, Elise, Ambre, Maël, Adam et Maëlis.

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté vient de souffler sa première bougie. Elle est issue de l'unification des trois intercommunalités du Sud Grésivaudan. Forte de ses 47 communes et de ses 40 000 habitants cette nouvelle intercommunalité a pour but :

- Assurer le développement durable de notre bassin de vie.
- Assurer la continuité des services aux habitants.
- Développer l'attractivité économique et touristique de notre territoire.

L'année 2017 fut pour notre intercommunalité une année de mise en route, où tout a été à faire.

- Installation du conseil communautaire, constitué de 75 membres issus de chacune des communes la composant.
- Mise en place du bureau exécutif
- Mise en place de l'organisation administrative.

Je voudrais saluer et remercier pour leur travail et leur implication l'ensemble des quelques 220 agents que cette nouvelle organisation a pu perturber, changement de lieu de travail, de fonction, d'interlocuteur, de façon de travailler, de manager. Une grosse machine s'est mise en route, le facteur humain est primordial dans la réussite de cette entreprise. Née un peu dans la douleur, nous partons de loin et la tâche est colossale.

A ce jour les compétences ont été rassemblées, les statuts adoptés, l'organisation posée, l'harmonisation des tarifs des différents services est en route.

Tout est loin d'être parfait, le législateur a donné les orientations pour une nouvelle organisation territoriale à travers la loi, celle-ci est discutable mais doit être appliquée. A nous élus d'être suffisamment intelligents pour que la souveraineté des communes et la solidarité entre les communes soit notre objectif afin d'apporter aux meilleurs prix les services de qualité dont nous avons tous besoin.

Dans le contexte que nous connaissons nous devons faire preuve d'inventivité et d'unité face à une administration souvent sourde à nos différences en ces temps de « métropolisation ». Il faut impérativement s'approprier l'outil et travailler à forger du collectif au service de nos communes.

Les travaux de restauration de la rosace de la basilique sont terminés, ils auront nécessité 2 ans de travaux et l'intervention parfois spectaculaire de 2 entreprises spécialisées. Les ateliers Berthier de Grenoble pour les vitraux et l'entreprise de maçonnerie Rozier-Porte de Claveyson. Le coût total de cette restauration a été de 58 300 € ttc financée en grande partie par la souscription que nous avons lancée auprès de la fondation du patrimoine, du soutien du Département et de la Région, de l'association qui gère le sanctuaire. Le reste à charge de la commune s'élève à 6000 € et au financement de la TVA.

Nous venons de missionner Monsieur Pierrick De Vaujany, architecte du patrimoine pour une étude complète de l'édifice afin de déterminer précisément la nature des travaux à réaliser et leur priorité. Montant de l'étude : 12 800 € ht.

Aménagement de la promenade de la Chapelle.

Nous avons le projet dans les cartons depuis quelque temps. Tout s'est accéléré quand le Département dans le cadre du plan de relance destiné aux communautés de communes a retenu notre projet comme partie prenante de l'offre touristique du secteur en lien avec la vélo route. La mise en valeur de cet axe entre la Basilique et la Chapelle de Bon rencontre, la proximité du jardin pédagogique, la nécessité de sécuriser des cheminements piétons répondaient aux critères souhaités par le Département. Je tiens à remercier les conseillers départementaux, Laura Bonnefoy et Bernard Perazio, ainsi que Emilie Carpentier toute nouvelle directrice du territoire pour leur aide dans la constitution, pas toujours simple, des dossiers de demande de subventions. La condition était qu'il fallait signer les ordres de services aux entreprises retenues avant le 30 juin. Nous étions fin janvier et à partir de ce moment là tout s'est enchaîné. Finalisation du projet, présentation aux habitants le 11 février lancement de l'appel d'offre, consultation des entreprises, négociations, passation des marchés pour signer les ordres de service le 19 juin avec 10 jours d'avance sur l'échéance.

Un grand merci à Maryline Guende en charge de la maîtrise d'œuvre pour le travail qu'elle a réalisé mais aussi pour la qualité de son projet.

Débutés fin août, les travaux se déroulent conformément au planning établi. La météo clémente de cet hiver a grandement facilité le travail des entreprises. Si aujourd'hui nous sommes dans les phases de finitions, les riverains ont dû subir pas mal de désagréments pour circuler, se garer et accéder à leur domicile ou tout simplement pour travailler au quotidien. Merci pour votre patience et si il y eu quelques coups de gueule, les entreprises ont tout fait pour que malgré tout cela se passe le mieux possible.

L'aménagement jusqu'au cimetière est aussi l'occasion de remettre à neuf certains réseaux, enfouir quelques câbles d'électricité et de téléphone, refaire le réseau des eaux pluviales, anticiper les futurs projets en mettant des réseaux en attente. Une borne de recharge pour vélos électriques sera mise en place également.

Les enrobés seront réalisés fin février, les espaces verts seront quant à eux faits en 2 temps, la maison de retraite devant attaquer des travaux de rénovation du bâtiment donnant sur la promenade de la chapelle, les plantations seront faites dans cette zone après leurs travaux.

Montant des travaux 611 000 € ttc, montant des aides 359 000 €, tva récupérable 110 000 €. Reste à charge pour la commune 142 000 €.

Pour les travaux d'éclairage le reste à charge pour la commune est de 7 300 €.

Le P.L.U.

Autre gros chantier engagé en 2017 et qui devrait aboutir cette année, le P.L.U., un travail long mais passionnant, qui nécessite beaucoup d'implication de la part des élus. Même si par rapport à notre ancien P.O.S. le P.L.U. ne révolutionne rien en matière de zones constructibles, ce document va nous permettre de définir de façon plus pertinente que ne le permettait le règlement du P.O.S., l'aménagement de chaque secteur de notre commune. Sensibles à notre cadre de vie, nous sommes déterminés, face aux services de l'état et du SCOTT à faire entendre notre volonté. Faire que la diversité et la spécificité de notre territoire soient reconnues, qu'on nous donne de la souplesse, la possibilité d'expérimenter, de bouger non sur la contrainte mais sur le désir. Nous sommes enserrés dans des règlements. Règlements uniformes qui ne tiennent pas compte ni des savoirs faire, ni de la spécificité des zones rurales.

L'arrêt du projet est prévu pour la fin du semestre avec une mise à l'enquête publique à l'automne, moment où vous pourrez vous exprimer par écrit sur le P.L.U.

Après le départ de la société SOCOMA dans l'espace Bon Rencontre, nous avons remis à neuf le local, créant un bloc sanitaire digne de ce nom, réorganisant l'espace, refait le sol, refait les volets. Les fenêtres avaient été changées en 2016. Tous ces travaux ont été réalisés par Jean-Louis et Nicolas. Le local sera remis à la location très prochainement. Coût des fournitures 6000 €.

Ils ont été aidés cet été par 8 jeunes de la commune de 16 à 18 ans qui, comme depuis de nombreuses années, viennent par binômes, une semaine chacun, renforcer les services techniques. Une bonne manière d'entrer dans le monde du travail.

Tous les discours de nos femmes et hommes politiques reconnaissent unanimement, peut-être par convenance d'ailleurs, la commune comme cellule de base de la démocratie française. Pourtant le contexte est anxiogène pour les communes, étranglement financier, incertitude sur les moyens mis en place pour pallier à la suppression de la taxe d'habitation, perte de plus en plus d'autonomie, restriction des compétences, bien que la seule compétence que l'on ne discute pas au maire, c'est celle de se faire engueuler.

Nous essayons malgré tout de continuer à faire des projets. Saisissant toutes les opportunités, c'est presque un combat au quotidien pour continuer à avancer. Les choix que nous avons faits jusqu'à maintenant nous permettent de le faire, si les premiers lots vendus du lotissement communal nous ont permis de rembourser les frais engagés, les derniers lots vendus en 2016 et 2017 nous ont apporté de la trésorerie.

Les résultats financiers 2017, encore provisoires, nous permettent une certaine marge de manœuvre et de faire face aux travaux engagés. Avec un résultat de l'exercice fonctionnement et investissement confondus de plus de 320 000 €, auquel il faut ajouter un report de fonctionnement de 2016 de 148 000 €.

Un suivi régulier des charges de fonctionnement laisse apparaître une augmentation de 2.7% par rapport à 2016, les recettes de fonctionnement, hors vente des terrains, progressent de 4% dans la même période mais qu'en sera-t-il demain avec la baisse continue des dotations de l'état ?

Avec près de 69 000 € de dépenses en 2017, l'école reste le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement après les charges de personnel. 52 100 € versés au titre de notre participation au fonctionnement du Syndicat scolaire et 16 800 € de frais de fonctionnement de l'école à proprement parler (eau, électricité, fioul, ménage et maintenance). L'école reste une priorité, le lieu où les enfants acquièrent un savoir, construisent leur personnalité et apprennent à vivre ensemble.

Merci au personnel du syndicat scolaire qui, du secrétariat aux atsem, de la garderie à la cantine, du transport aux TAP œuvrent avec compétence et sérieux pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Parce que nous pouvons compter sur eux, parce qu'ils sont bourrés de qualités, parce que sans eux nous ne pourrions tout simplement pas exister, un grand merci à Michèle, Sandrine, Simone, Christine, Jean-Louis et Nicolas.

Merci aussi à tous les bénévoles des associations, du comité des fêtes et du CCAS, vous êtes l'âme et le moteur de ce village.

Elles ne font pas leur âge, tout simplement parce qu'elles ne peuvent pas tout faire. Un merci particulier à Sandrine et Marie Noëlle trop occupées à rédiger chaque mois l'Osier Flash.

Merci pour leur implication à toute l'équipe municipale.

Je ne peux terminer sans saluer Carmen et Aurel qui depuis le mois de mai ont réouvert le bar restaurant de la place pour le plus grand plaisir de tous et qui nous ont préparé le petit casse croûte qui va suivre.

Merci de votre présence ce soir et que cette nouvelle année soit pour nous tous pleine d'espoir et de joie.

Rythmes scolaires

La possibilité est donnée aux collectivités de revenir à la semaine de 4 jours d'école en demandant une dérogation à la loi. Cette décision doit être prise lors d'un conseil d'école du regroupement pédagogique intercommunal. Celui-ci a eu lieu le jeudi 18 janvier à Chantesse en présence des représentants des parents d'élèves, des quatre enseignantes, des Maires des trois communes, de la Présidente du syndicat scolaire et des deux Délégués Départementaux de l'Education Nationale. L'avis des parents avait été recueilli par un questionnaire envoyé à chaque famille. Après la

présentation des enjeux et un temps d'échange chacun a fait part de son choix. Les enseignantes et les parents souhaitent revenir à la semaine de quatre jours, les Maires ne souhaitant pas aller à l'encontre de la volonté des enseignantes et des parents ont également voté dans ce sens. Les DDEN ainsi que la Présidente du syndicat scolaire se sont abstenus. Une demande de dérogation à la loi, imposant la semaine de 4.5 jours, sera demandée à la Direction académique des services de l'éducation nationale qui devrait faire part de sa décision fin avril.



Au conseil municipal du 21 novembre 2017

1) Convention d'honoraires avocat pour le PLU

Le maire rappelle que le PLU est en cours d'élaboration. Pour mieux présenter et argumenter les choix de la commune vis-à-vis notamment des orientations du SCOT, il propose que la commune et Laurence Janet l'urbaniste en charge de ce projet puissent être assistées dans ce travail par un avocat.

Il présente la convention d'honoraires d'un montant de 3 000 € HT établie pour cette mission par Frédéric PONCIN avocat spécialisé en urbanisme de la société d'avocat CDMF-AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES.

Le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à signer la convention d'honoraires avec la société d'avocat CDMF-AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES.

2) Prêts relais Caisse d'Epargne

Par délibération du 6 juin 2017, le conseil avait autorisé le maire à confirmer à M. Magguili l'accord de la commune pour une acquisition des parcelles C 727, 728 et 754 au prix de 130 000 € en précisant que la transaction ne pourrait être envisagée qu'après l'élaboration du budget 2018.

Cet ensemble, propriété de la mère de M. Magguili et située aux Hautes Mouilles, comporte une habitation ancienne sur un terrain de 2975 m² et deux autres parcelles d'une surface totale de 1299 m².

M. Magguili est décédé cet été et le notaire chargé du règlement de la succession a récemment pris contact avec la commune pour évoquer cette vente.

Dans la mesure où une transaction pourrait intervenir plus rapidement que prévu, le maire soumet au conseil une proposition de prêt relais de la Caisse d'Epargne de 150 000 € sur une durée de trois ans au maximum avec un taux fixe de 0,67 %.

Par ailleurs pour le financement des travaux d'aménagement de la Promenade de la Chapelle, dans l'attente du remboursement de la TVA (2 ans après les travaux) et du versement des subventions, le maire propose un prêt relais de la Caisse d'Epargne de 350 000 € sur une durée de trois ans au maximum avec un taux fixe de 0,67 %.

Le conseil autorise le maire à signer ces offres de prêts de la Caisse d'Epargne de 150 000 € et de 350 000 € sur une durée de trois ans au maximum avec un taux fixe de 0,67 %.

3) Devis désembouage réseau chauffage école

Suite aux problèmes de chauffage rencontrés récemment à l'école, la société Cablelec Somatherm qui assure la maintenance de l'installation de chauffage a transmis une proposition d'intervention d'un montant de 2 484,53 € HT pour le désembouage de l'ensemble de l'installation.

Le conseil accepte le devis de la société Cablelec Somatherm d'un montant de 2 484,53 € HT pour la réalisation de cette opération.

4) Contrat entretien chaudières

Le conseil accepte de reconduire le contrat d'entretien des chaudières de la mairie, de l'école et de Bon Rencontre avec la société Cablelec Somatherm pour un montant annuel de 1 149,90 € TTC.

5) Indemnité trésorier

Le maire rappelle qu'une indemnité de conseil en matière budgétaire peut être accordée au trésorier de la commune.

La commune ne fait pas appel au trésorier pour l'élaboration de ses budgets. Par ailleurs, des difficultés sont régulièrement constatées avec la trésorerie de Vinay et notamment dans le règlement de factures.

Dans ces conditions, le conseil n'est pas favorable au versement de cette indemnité.

6) Convention SPA 2018

Afin de pouvoir bénéficier des services de la SPA du Nord Isère la commune doit signer chaque année une convention avec cet organisme.

La convention proposée par la SPA prévoit un montant d'indemnité fixé à 0,40 € par an et par habitant, avec un montant forfaitaire annuel qui ne peut être inférieur à 200 €. Elle comporte notamment la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur garde en fourrière pendant le délai légal.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer la convention avec la SPA du Nord Isère pour l'année 2018.

7) Convention avec la communauté de communes pour le nettoyage des points d'apports volontaires des déchets ménagers

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion, de valorisation et d'élimination des déchets, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté fait appel aux services de PAISS, entreprise d'insertion par le travail, pour le nettoyage de 123 points d'apports volontaires répartis sur 27 communes du territoire de la communauté de communes. Cette prestation ne pouvant matériellement être confiée à PAISS sur l'ensemble des communes (47), le conseil communautaire a décidé que les communes non concernées par la prestation actuelle de PAISS, dont Notre Dame de l'Osier, réaliseraient elles-mêmes ce nettoyage une fois par semaine. Pour cette prestation les communes seront indemnisées sur la base de 13 € par semaine et par point d'apports volontaires dans le cadre d'une convention signée avec la communauté de communes.

Pour Notre Dame de l'Osier qui dispose d'un point d'apports volontaires, le montant sera de 676 € par an.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec le président de la communauté de communes.

8) Convention de déneigement 2017/2018

Une convention pour assurer le déneigement de la commune est nécessaire chaque année. Le déneigement de l'ensemble de la commune est assuré par Gérard Amieux sur les bases suivantes :

- Un forfait d'astreinte de 250 € mensuel pour les mois de décembre, janvier, février et mars.
- Des vacations horaires d'intervention de 55 € de l'heure.
- Une majoration de 5,50 € de l'heure pour les dimanches et jours fériés.

Le maire propose de reconduire cette convention sur les mêmes bases.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec Gérard Amieux.

9) Ouverture nouvelle souscription Fondation du Patrimoine

La souscription publique mise en place en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la basilique s'est arrêtée avec la mise à disposition des fonds recueillis pour le financement d'une première tranche de travaux qui consistait à sécuriser et protéger les vitraux et à restaurer la rosace surplombant le porche d'entrée.

D'importants travaux de restauration sont encore nécessaires. Afin de définir précisément les travaux à réaliser, de les chiffrer et de les planifier dans le temps, le maire rappelle qu'une mission a été confiée à Pierrick de Vaujany architecte du patrimoine pour accompagner la commune dans ce projet.

Dans la perspective de nouveaux travaux, le maire propose de relancer une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

Le conseil autorise le maire à signer tout document concernant ce dossier.

10) Questions diverses

- **Délibération relative à la transformation des compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif en compétences facultatives de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté**

La communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) créée au 1^{er} janvier 2017, est compétente au titre de ses compétences optionnelles en matière d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. La loi prévoit une mise en œuvre de ces compétences sur l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2018.

Sur le territoire de l'ex 3C2V, ces compétences étaient déjà exercées par la communauté de communes et continuent à l'être avec la nouvelle communauté de communes.

Face aux contraintes techniques de mise en œuvre de ces compétences sur la totalité du périmètre de SMVIC au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes par délibération du 16 novembre 2017 a décidé de transformer ces compétences optionnelles en compétences facultatives. Cette modification permet de n'exercer ces compétences sur l'ensemble des communes qu'au 1^{er} janvier 2019 au lieu du 1^{er} janvier 2018.

Pour la majorité des communes, dont toutes celles de l'ex 3C2V, la gestion intercommunale de ces compétences s'exercera cependant au 1^{er} janvier 2018.

La gestion intercommunale sera étendue à la totalité du territoire de SMVIC au 1^{er} janvier 2019 avec l'intégration des communes suivantes : Bessin, Beauvoir en Royans, Saint Appolinard, Montagne, Murinais, Saint Lattier, Izeron, Rencurel, Saint Pierre de Chérennes, Presles, Saint André en Royans, Auberives en Royans, Pont en Royans, Choranche, Chatelus, La Sône.

La délibération du conseil communautaire du 16 novembre 2017 pour cette transformation de compétences doit donner lieu à délibération concordante de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Dès lors que cette modification n'entraînera aucun changement dans la gestion actuelle de l'eau et de l'assainissement sur la commune, le conseil approuve la transformation des compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif en compétences facultatives de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1er février au 30 avril 2018, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Vous avez un projet de rénovation ?

Info énergie : un service gratuit de l'intercommunalité pour ses habitants

- Pour gagner en confort
- Pour faire des économies
- Pour augmenter la valeur de votre patrimoine

Tel : 04 76 14 00 10

Un numéro unique pour bénéficier d'un **accompagnement personnalisé, neutre et gratuit.**

- **Bien cibler vos travaux** : entretien personnalisé, visite à domicile, pour un projet sur mesure, conseil sur les solutions les plus adaptées.
- **Trouver les entreprises compétentes** : orientation vers des entreprises certifiées RGE
- **Assistance pour l'analyse des devis reçus**
- **Financer votre projet** : présentation des aides existantes, aide au montage des dossiers de financement.

Avant d'appeler, récupérez votre dernier avis d'imposition afin de faciliter votre orientation vers les interlocuteurs adéquats.

Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres.

SAINTE-MARCELLIN VERCORS ISÈRE
COMMUNAUTÉ

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA **CROISSANCE VERTÉ**
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

propriétaire occupant ou bailleur

Vous avez un **projet de rénovation ?**
n'attendez plus l'hiver !

INFO → ÉNERGIE
04 76 14 00 10 SERVICE PUBLIC

un service **gratuit** de l'intercommunalité pour ses habitants

pour > gagner en confort
> faire des **économies**
> augmenter la **valeur** de votre patrimoine

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 22 février 18** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Séances de méditation, respiration, visualisation à Vatilieu



GRAND CALME A VATILIEU !

Méditations – Respirations – Visualisations

Mardi de 19h à 20h15
Salle des Associations de Vatilieu (Mairie)

Venez pratiquer dans la joie et la bonne humeur : de courtes méditations, des techniques simples et efficaces de respirations et de visualisations qui permettent à chacun-e de faire une pause, de nettoyer ses pensées (surtout celles qui tournent en boucle !), d'installer le calme dans le corps et donc de gagner en vitalité, en clarté d'esprit et en sérénité.

Démarrage : mardi 30 janvier 2018 à 19h
Ateliers pour hommes et femmes. Aucune compétence ou pratique particulière requise.

Tarif : 10 € (abonnement 10 séances : 80 €)
Réservations et infos auprès de Sylvaine Tondella

Atelier sur "la confiance et le lâcher prise" à l'école de la Providence de Vinay

Quand ? le samedi **3 février à 13h30**
Renseignements : **07-69-29-40-53**

Les ateliers sont proposés par des professionnels, 2 ateliers d'1h sont à choisir parmi :

- Atelier de pleine conscience : Calme et attentif comme une grenouille
- Atelier des Jeux outils : Dédratations, faisons les fous
- Atelier du Yoga ludique : ma tête, mon corps, je me détends

Pour participer présentez-vous à l'école à 13h30, inscriptions sur place (5 euros l'entrée).

- OUVERT A TOUS -



03 SAMEDI FÉVRIER 2018

J'expérimente...

CONFIANCE & LÂCHER PRISE

À L'ÉCOLE DE LA PROVIDENCE - VINAY

ATELIER JEUX OUTILS

«Dédratations, faisons les FOUS ! »
KAZUKO, Hélène Rey-Giraud

ATELIER PLEINE CONSCIENCE

«Calme et Attentif comme une grenouille.»
Enfance et Attention, Béatrice Imbert

ATELIER YOGA LUDIQUE

«Ma tête, mon corps, je me DETENS.»
A l'infini, l'Eveil de Conscience, Joséphine Périé

3 Ateliers animés de 13h30 à 18h30 suivis d'un Apéritif

Garderie sur réservation dans la limite des places disponibles au 07.69.29.40.53

www.ecoledelaprovidencevinay.com

4 rue de la Providence 38470 VINAY

ANIMATIONS DU 1^{ER} FEVRIER AU 28 FEVRIER 2018

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- Mardi 30 Janvier** SEANCE DE MEDITATION, RESPIRATION, VISUALISATION à Vatilieu
Voir détails et horaire en page 10
- Samedi 3 Février** ATELIERS sur la confiance en soi et le lâcher prise à l'école de la Providence à Vinay. Voir détails et horaires en page 11
- Du samedi 3 au
Dimanche 4 Février** SOIREE THEATRE à Vinay avec les Dugomiers « On divorce », organisée par le Comité des fêtes de Vinay. Le samedi 3/02 à 20h30, le dimanche 4/02 à 15h30, à la salle des fêtes.
- Dimanche 4 Février** VISITE GUIDEE au Grand Séchoir : Paysages de la vallée aux 600 000 noyers, exposition temporaire. A 15h30. Renseignements : 04 76 36 36 10
- Vendredi 9 Février** RENCONTRE du club de l'amitié à 14h à la mairie de Notre Dame de L'Osier
- Vendredi 9 Février** TABLE RONDE (et gourmande) : « La noix, l'homme et le paysage », au Grand Séchoir à 20h30. Renseignements : 04 76 36 36 10. Entrée libre.
- Samedi 10 Février** ATELIER D'ANNIE à 14h30 à la mairie de Notre Dame de L'Osier
- Samedi 10 Février** SOIREE CELIBATAIRES à l'Albenc, organisée par le Comité des fêtes. Soirée autour d'un repas avec de nombreuses animations spéciales célibataires et un bal animé par GMS Project. Renseignements et inscriptions au 06.70.50.27.14
- Mercredi 14 Février** ATELIER CREATIF POUR ENFANTS, « Mon paysage dans un bocal ». A 15h au Grand Séchoir. Atelier arts plastiques pour les enfants de 6 à 10 ans. Durée 2 heures, réservation indispensable au 04 76 36 36 10. Tarif unique : 5 euros
- Dimanche 18 Février** CONCERT CHANSON FRANCAISE, Marianne, dans le cadre des ALLEES CHANTENT, un tour d'Isère en 80 concerts gratuits. A 17h au grand Séchoir.
<https://www.les-allees-chantent.fr/Marianne>



- Mercredi 21 Février** ATELIER « Miels de paysages ». Atelier créatif pour les enfants à 15h au Grand Séchoir.
Renseignements : 04 76 36 36 10
- Vendredi 23 Février** RENCONTRE du club de l'amitié à 14h à la mairie de Notre Dame de L'Osier
- Samedi 24 Février** ATELIER D'ANNIE à 14h30 à la mairie de Notre Dame de L'Osier